



## Sécurité concernant Tuiles de toit

Par **von wiedner**, le **25/09/2012** à **22:02**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison avec des dépendance dont une partie de la toiture s'effondre (trou + tuile qui tombe)

Nous avons fait une demande pour détruire partiellement la toiture afin de la sécuriser et les bâtiments de France ont refusé, le permis de démolition partiel. Motif : dénature le lieu.

Ma question est la suivante : Puis je faire un courrier (ar) à la mairie en leurs précisant que si une tuile tombe sur une voiture ou une personne ils seront responsable, vu que le permis pour sécuriser ou enlever la toiture a était refusé.

Merci pour vous réponse

Alain von WIEDNER